



SOLIF®



DÉCOUVREZ LA QUANTITÉ D'ÉNERGIE PRODUITE PAR LES PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES.

ILS PRODUISENT L'ÉNERGIE NÉCESSAIRE AU FONCTIONNEMENT DE LA NAVETTE

PANNEAU SOUPLE PHOTOVOLTAÏQUE POUR VOIRIES DOUCES

Utiliser les surfaces des trottoirs et pistes cyclables pour produire de l'énergie directement disponible, voilà une solution raisonnable pour valoriser les surfaces de voiries sans exposer les produits photovoltaïques à un trafic lourd qu'ils ne supporteraient pas.

SOLIF constitue une solution éprouvée par l'expérimentation en vraie grandeur dans les conditions les plus exigeantes d'utilisation. Cette solution a été développée et testée depuis 2018 dans le cadre des programmes expérimentaux du Nantes City Lab (Nantes Métropole) et du programme « Quartier démonstrateur » (SAMOA).

Données techniques

↳ Puissance maximale.....	150 Wc
↳ Tension de sortie.....	29,4 V
↳ Courant maximal de sortie.....	5,15 A
↳ Masse.....	3 kg
↳ Longueur.....	1 153 mm
↳ Largeur.....	810 mm
↳ Épaisseur (hors collage).....	4 mm
↳ Cellules SUNPOWER.....	Silice monocristallin
↳ Connecteurs.....	MC4
↳ Protection.....	IP 68
↳ Adhérence au pendule SRT.....	54
↳ Verre broyé - Dmax.....	1 mm

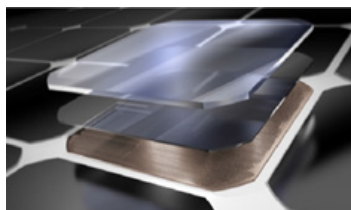




Une mise en œuvre simplissime

- Collage plein champ avec colle adaptée aux contraintes de site
- Sur support en enrobé ou béton
- Raccordement électrique par un électricien agréé

Les cellules SUNPOWER : la référence



Exemple de revêtement SOLIF sur piste cyclable



COMMENT VALORISER L'ÉLECTRICITÉ PRODUITE ?

L'électricité produite peut être redirigée vers son usage par deux méthodes :

- Revente par ré-injection dans le réseau EDF via un onduleur,
- Auto-consommation avec stockage sur batterie.

En auto-consommation, l'électricité produite peut être utilisée pour alimenter :

- des bornes de recharge de vélo à assistance électrique,
- des bornes de recharge de téléphones portables,
- des dispositifs de signalisation dynamique.

Des données analytiques du cycle de vie remarquables*

- Émissions GES 19 gCO₂/kWh
- (Référence ADEME pour l'éclairage public : 75 gCO₂/kWh)
- Temps de retour énergétique** 4,5 ans

* Évaluations réalisées pour une production régulière de 130 kWh/m²/an pendant 30 ans

** Période équivalente à la quantité d'énergie nécessaire à la fabrication et la pose du procédé